



Union régionale  
des syndicats  
de l'Éducation nationale  
de l'Académie de Nantes



# Personnels Administratifs

## Compte-rendu CAPA Mouvement ADJAENES du 11 juin 2019

### Vos élu.es à la Commission Administrative Paritaire Académique

Fabrice Loirat [cgteduc-nantes@orange.fr](mailto:cgteduc-nantes@orange.fr)

Patricia Berlaud [cgteduc-nantes@orange.fr](mailto:cgteduc-nantes@orange.fr)

### Déclaration des élu.es CGT à la CAPA des ADJAENES du 11 juin 2019

#### Défendre le service public, un enjeu crucial pour l'égalité des usagers et des personnels.

L'ensemble des organisations syndicales de l'Éducation nationale appelaient à la mobilisation le 9 mai 2019 et plus de 200.000 agent.es ont répondu présents partout en France pour la défense du service public et contre la réforme gouvernementale de la Fonction Publique qui a pour finalité :

- d'accroître le recrutement de contractuels au détriment des emplois statutaires
- d'engager des plans de départ de fonctionnaires et de supprimer des dizaines de milliers d'emplois
- de privilégier une politique de rémunération au mérite
- de vider de leurs compétences les instances de représentation des personnels.

Au-delà des attaques sur le statut avec la multiplication du recours aux contractuels, ce projet acte la fusion des CT et des CHSCT, et vide les CAP de leurs compétences... Il s'agit bien d'affaiblir le rôle des syndicats dans la défense des intérêts des agents, par la réduction des moyens, des prérogatives et du nombre des instances représentatives. Le problème n'est absolument pas le nombre d'instances mais les trop faibles moyens dont elles disposent pour défendre réellement les personnels : l'avis des représentants des personnels ne produit aucune obligation pour les employeurs publics.

Pour la CGT, il faut au contraire plus de transparence dans la gestion des agents, des lieux de démocratie pour agir efficacement sur les conditions de travail et l'organisation des services, pour mettre fin à l'arbitraire et aux pratiques discriminatoires.

**CGT Educ'Action Nantes**- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : [cgteduc-nantes@orange.fr](mailto:cgteduc-nantes@orange.fr)

Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>

La CGT revendique des créations d'emplois statutaires, la résorption de la précarité, l'égalité professionnelle, la revalorisation des salaires qui passe nécessairement par l'augmentation du point d'indice, l'abandon du jour de carence, la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers, des moyens budgétaires nécessaires à l'accomplissement des missions de service public.

Dans notre Académie, ce sont 14 postes en services qui sont supprimés à la rentrée 2019 et les agents titulaires comme non-titulaires en feront les frais. Cela n'est en aucun cas indolore pour les personnels, et surtout pas pour les CIO qui sont les plus impactés. Nous tenons à rappeler notre ferme opposition aux suppressions de postes administratifs, aux fusions ou projets de mutualisation qui touchent l'ensemble des académies.

L'administration ne pourra pas compter éternellement sur le dévouement des agents pour continuer à faire tourner les services dans un climat professionnel et social qui se dégrade.

Pour conclure, nous remercions les collègues de la DIPATE pour leur travail et leur disponibilité.

**Les élu.es CAPA CGT Educ'Action**

Fabrice LOIRAT

Patricia BERLAUD

La FSU et l'UNSA ont également lu une déclaration liminaire.

### **1/ Stagiaires proposés à la titularisation**

Il y a cette année 22 stagiaires proposés à la titularisation. Un seul renouvellement de stage a été proposé.

Nom	Prénom	Affectation	Date prévisible de titularisation	Avis
AMBINIMAHEFA	Holy	CROUS Nantes	01/09/2019	Favorable
BARRE	Clara	CLG Les Fontaines Belleville en Layon (50%) et LGT Jean Bodin Les Ponts de Cé ( 50%)	01/09/2019	Favorable
BOISSONNEAU	Katia	LGT Victor Hugo Chateau Gontier	01/09/2019	Favorable
CARIOU	Maryse	CLG De Musset Ecommoy	23/09/2019	Favorable
DECOUX	Nathalie	LPO Elizé Sablé sur Sarthe	01/09/2019	Favorable
DELENCLOS	Estelle	LPO Le Mans Sud	01/09/2019	Favorable
FERRE	Stéphanie	IEN Le Mans Sud	01/09/2019	Favorable
FORTIN	Agnès	CSS St Sébastien sur Loire -IA 44	01/09/2019	Favorable
GUINTARD	Hélène	Rectorat de Nantes	01/09/2019	Favorable
GUITET	Alicia	CLG Molière Beaufort en Anjou	01/09/2019	Favorable
LAMBERT	Amélie	CROUS Nantes	09/09/2019	Favorable
LOISEAU	Adeline	CROUS Nantes	01/09/2019	Favorable
LOQUET	Marie	CROUS Nantes	01/09/2019	Favorable
MAHE	Arnaud	Rectorat de Nantes	01/09/2019	Favorable
MARTINEAU	Chloé	DSDEN 49	01/09/2019	Favorable
MATHEUS	Guillaume	Université d'Angers	01/09/2019	Favorable
PAUL	Lucie	CLG Pateur Vallons de l'Erdre (50%) CLG Claudiel Val d'Erdre Auxence 50%	01/09/2019	Favorable
PLOUHINEC	Tifenn	Rectorat de Nantes	01/12/2019	Favorable
QUILBAULT	Lucy	Lycée Bellevue Le Mans	01/09/2019	Favorable
SAURAT	Lucie	CLG Anjou-Bretagne Mauges sur Loire	01/09/2019	Favorable
VASQUEZ TALAVERA	Elise	LPO Elizé Sablé sur Sarthe	01/09/2019	Favorable

**CGT Educ'Action Nantes**- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : [cgteduc-nantes@orange.fr](mailto:cgteduc-nantes@orange.fr)

Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>

**Agents contractuels recrutés en application du décret n° 95-979 du 25/08/1995 modifié proposés à la titularisation :**

Nom	Prénom	Affectation	Date prévisible de titularisation	Avis
BOURON	Magalie	LP Couzinet Challans	01/09/19	Favorable
SIGOIGNET	Fiona	LP Arago Nantes	01/09/19	Favorable

15 demandes de détachement entrant dans l'académie en provenance d'autres ministères sont prévues.

2 radiations sont prononcées pour des agents reçus aux concours dans d'autres ministères.

## **2/ Mutations académiques**

On aborde ensuite la liste des demandes de mutations. Il y a 236 demandes dont 8 par mesure de carte scolaire (5 suppressions de CIO à Châteaubriant, Saumur, Le Mans, Nantes et Mayenne), 3 regroupements d'agence comptables (LP Narcé à Loire Authion, LP Neruda à Bouguenais, LP Bouilloche à Saint Nazaire).

Il y avait 16 possibilités d'accueil dans l'Académie et 5 agents ont pu faire l'objet de priorités médicales ou sociales.

Au total, 122 ADJAENES ont obtenu leur mutation, dont 64 sur leur premier vœu (taux de satisfaction de 51,7%).

Sur 39 affectations à titre provisoire à la rentrée 2018, 20 passent à titre définitif.

3 agents ont eu des avis défavorables à mutation de la part de leur supérieur hiérarchique.

Pour les rapprochements de conjoints, 6 demandes sur 7 sont satisfaites.

Les postes restant vacants à l'issue de la CAPA seront proposés aux ADJAENES reçus sur concours externe, interne, emplois réservés Défense ou recrutement sans concours, accueils en détachement et bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Pour 2019-2020, un agent BOE se verra affecter sur un poste restant ainsi qu'un PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État). De même, 5 possibilités d'accueil sont attribuées à des Emplois Réservés Défense.

Il n'est pas prévu de recrutement de PACTE pour l'année 2019.

2 Congés de Formation Professionnelle sont acceptés pour l'année prochaine.

36 demandes de priorité sociales et médicales ont été examinées le 7 en groupe de travail avec les médecins du personnel et 5 ont été satisfaites.

L'administration fournira fin août début septembre aux organisations syndicales un tableau mis à jour des postes pourvus et des postes vacants.

## Commentaire CGT sur le mouvement :

Au-delà du barème et du respect des points de chaque agent, la DIPATE a précisé que l'administration avait également un objectif de « stabilisation des équipes et des personnes ».

S'ajoutent aux 14 postes supprimés de personnels administratifs à la rentrée, presque une dizaine de postes d'adjoints qui sont perdus pour l'académie du fait des demandes de certains services (surtout les universités) de ne pas réaffecter de personnel de l'AENES à la rentrée prochaine.

La DIPATE n'a aucun pouvoir sur cet état de fait qui relève d'un choix de l'université qui transforme des postes en TRF ou en enseignant, ou tout simplement a recours au recrutement de non titulaires ! C'est une des raisons pour lesquelles la CGT a combattu la LRU (relative aux libertés et responsabilités des universités) qui rend les universités autonomes budgétairement.

Cette **politique de recours au recrutement de contractuels** est un vrai danger pour tous les agents et elle trouve sa continuité dans le projet de Réforme de la Fonction Publique du gouvernement Macron.

Pour en savoir plus sur ce sujet, consultez le site spécial de la Fédération des Fonctionnaires CGT

<https://onenveutpas.fr/article9/>

Les conséquences sont graves car, sur 16 entrées possibles dans l'Académie, seules 8 ont pu être satisfaites et cela sanctionne les désirs de mobilité de collègues voulant entrer dans l'Académie.

On constate par ailleurs qu'en grande majorité les entrant.es dans l'Académie ont été affectés en université sauf s'il s'agissait d'une priorité médicale ou d'un rapprochement de conjoint.

Il faut également signaler que les entrants même avec un fort barème n'ont pas été prioritaires, les agents déjà dans l'académie ont été affectés en priorité (selon l'adéquation des vœux et des postes vacants).

Et tout cela à condition que l'université n'émette pas d'avis défavorable. Ainsi, sur 73 candidats potentiels, le président de l'université de Nantes n'a accordé que 6 possibilités d'entrée soit 67 vetos !

La CGT est intervenue pour dénoncer cet état de fait en précisant que l'université abusait de son droit de veto. Si toutes les universités font de même, cela risque de bloquer complètement les mobilités inter-académiques, eut égard au fonctionnement des mutations pour les personnels de catégorie C (pas de mouvement inter comme pour les catégories B).



### **3/ Cas de demande de temps partiel refusé :**

La CAPA a examiné un avis défavorable émis à une demande de renouvellement de temps partiel au service mutualisateur de paie des AESH. Cet avis devait être examiné à la CAPA d'avril et avait été repoussé à la CAPA suivante.

L'administration maintient l'avis défavorable émis par le chef d'établissement pour le motif de surcharge de travail et de réorganisation des services en s'appuyant sur le fait que la demande n'était pas de droit. Pourtant une dotation supplémentaire de 1,5 ETP a été accordée dans le service dû au projet de recrutement des AESH sur hors titre 2 dans le service.

La CGT s'est jointe à l'UNSA pour pointer le fait que le refus de temps partiel était motivé par l'accroissement de travail et que les agents paient le fait que l'académie manque de postes. C'est bien la politique de suppressions d'emploi qui se répercute sur la gestion des rompus de temps partiel.

### **Suppressions de postes / Refus de temps partiel sur autorisation: vigilance !**

Cet exemple présage d'un avenir sombre si les personnels ne se battent pas collectivement pour obtenir les postes supplémentaires nécessaires à la fois au bon fonctionnement des services mais permettant également une gestion des ressources plus humaine et une souplesse pour la défense de la qualité de vie des agents.

Il y a fort à redouter que la gestion draconienne des postes enjoignent les supérieurs hiérarchiques à refuser des demandes de temps partiel qui ne sont pas de droit sous prétexte de la charge de travail. Pour la CGT, il faut créer des postes supplémentaires et titulariser les agents contractuels.



### **4/ Etat des effectifs des titulaires remplaçants (TR):**

Sur 13 postes de TR en 2018, 11 sont maintenus. Les deux postes qui perdent la qualité de TR sont à la DSDEN 49 et DSDEN 72. Les agents sont placés sur des postes fixes.

Commentaire CGT :

La revendication de l'intersyndicale et des personnels en lutte contre les suppressions de postes dès le mois de janvier dernier portait notamment sur la création d'un volant significatif de titulaires remplaçants.

La baisse du nombre de TR, c'est là aussi le reflet de la politique nationale de restriction de postes dans l'Education nationale. Il faut que cela change, d'autant plus que la DIPATE exprime des difficultés à recruter des agents contractuels.

C'est la raison pour laquelle la CGT revendique la titularisation des agents contractuels et la création d'un corps étendu de Titulaires Remplaçants dans tous les départements de l'Académie.

**CGT Educ'Action Nantes**- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : [cgteduc-nantes@orange.fr](mailto:cgteduc-nantes@orange.fr)

Internet <http://educationnantes.reference-syndicale.fr/>

La CGT continuera à être porte-parole des personnels sur le terrain comme en instance en déclinant notre action à travers

- ┌ des déclarations liminaires
- ┌ la mise à l'ordre du jour de questions diverses en instances ou des demandes d'audience.
- ┌ un compte-rendu commenté des instances dans lesquelles nous siégeons qui sera adressé à l'ensemble des personnels.

**Retrouvez toute l'information syndicale académique de la CGT sur**

**<http://educationnantes.reference-syndicale.fr/>**



**La CGT Educ'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires...**

**Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.**

**Je souhaite:  Prendre contact  Me syndiquer**

**CGT Educ'Action Nantes**- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : [cgteduc-nantes@orange.fr](mailto:cgteduc-nantes@orange.fr)

Internet <http://educationnantes.reference-syndicale.fr/>